

La **NORMANDIE**

> > **en débat**

Régions et territoires

n°7 - janvier 2016

À PROPOS DE LA RÉFORME TERRITORIALE

Le colloque de Cerisy (juin 2015)

Depuis 2011, quinze géographes des universités de Caen, de Rouen et du Havre ont pris l'habitude de se rencontrer régulièrement pour discuter du présent et de l'avenir de la Normandie et pour établir des diagnostics en mobilisant leur connaissance et leur expérience de la région. Nous avons publié un livre (*La Normandie en débat*, Éditions OREP, 2012) ainsi que six bulletins et nos thèses sont maintenant assez bien connues : l'unification de la Normandie est une nécessité ; il s'agit de toute la Normandie dans toutes ses composantes ; une véritable métropole tripolaire Caen-Rouen-Le Havre doit en être la tête ; enfin, tout ceci ne peut se concevoir sans des rapports renouvelés entre les responsables institutionnels et les citoyens.

En 2016, l'unification de la Normandie est formellement réalisée. Pour ceux qui, comme nous, l'ont depuis longtemps pensé nécessaire, il était temps de reprendre souffle.

Telle fut la raison qui nous fit organiser du 11 au 15 juin le colloque de Cerisy dont il est question maintenant. Alors que la région que nous souhaitions, la Normandie unifiée, allait devenir réalité, le moment était venu de prendre quelque recul, de confronter notre point de vue avec d'autres spécialistes des territoires, et de le faire dans le calme et de manière approfondie. Le cadre des colloques de Cerisy, grâce à la compréhension très active d'Édith Heurgon, sa directrice, nous offrait son hospitalité. Nous en avons très heureusement profité, et nous avons souhaité que ce bulletin, largement diffusé, soit un écho simplifié de nos échanges.

I. LA NORMANDIE: QUELLES CONSTRUCTIONS RÉGIONALES?

Peut-on parler d'une identité normande?

La question de l'identité régionale est importante mais en même temps délicate, voire dangereuse. Elle est abordée en partie dans notre bulletin n°5 à l'échelle de la métropole normande. Disposer d'une réelle identité peut être un atout, comme en Bretagne, si elle s'accompagne d'un sentiment d'appartenance, si elle donne envie de se dépenser pour son territoire. Mais elle ne doit pas être synonyme de fermeture, de refus du « horsain ». Et puis, à l'ère de la mondialisation, ne faut-il pas promouvoir l'affirmation d'identités multiples. Ne peut-on pas être à la fois cherbourgeois, normand, français et même européen ?

Groupe de réflexion de quinze géographes
des universités de Caen, de Rouen et du Havre



©Château de Cerisy.

Les «régionalismes»

Arnaud Brennetot, universitaire rouennais, membre du **groupe des 15**, a rappelé qu'en 2014, et pour la première fois depuis 1789, le parlement a été saisi d'un projet de réforme régionale. La carte des nouvelles régions est-elle le résultat d'une vision de ce que doit être un maillage du territoire, ou le résultat d'une conjonction politique fortuite, sans profondeur géographique? Pour y répondre, l'une des voies est d'analyser l'histoire des régionalismes en France, de comprendre les différentes rationalités des mouvements qui se sont constitués.

Les courants de la pensée régionaliste aux XIX^e et XX^e siècles.

C'est vers le milieu du XIX^e siècle que sont développées les idées politiques régionalistes. On y trouve la résurgence des critiques du centralisme et des débats se sont engagés sur la décentralisation, avec comme aboutissement le renforcement du pouvoir des Conseils généraux en 1871 et celle des Conseils municipaux en 1884. En 1900 a été créée la «Fédération régionaliste de France», à l'initiative de Jean Charles Brun, dont l'objectif était de présenter un visage uni face aux tenants de la centralisation.

Le régionalisme a regroupé en fait plusieurs courants de pensée:

- un régionalisme réactionnaire, qui voulait

LA RÉGION DES GÉOGRAPHES EN DÉBAT

Marie Claire Robic, spécialiste d'histoire et d'épistémologie de la géographie au CNRS, nous a parlé de la période où «La région» a été l'un des fondements de la discipline naissante qu'était la géographie. La géographie était alors définie comme science de synthèse entre les sciences de la nature et les sciences de l'homme, avec le concept de «milieu». Ce dernier impliquait notamment de délimiter et de décrire l'espace terrestre, de caractériser des individualités régionales, par un travail de «terrain» qui était alors tout à fait nouveau.

Vidal de la Blache, fondateur de l'École géographique française, dont les points de vue ont été largement diffusés dans les programmes scolaires, s'est appuyé sur ses relations avec les hommes politiques français (Aristide Briand) pour proposer un découpage régional de la France.

D'autres géographes ont exploré des pistes différentes, moins officielles, que l'on retrouvera dans l'explosion de la géographie française des années soixante-dix: géographie économique, quantitative, sociale, culturelle, politique.

la restauration des particularités et des libertés locales, avec une organisation ascendante et pyramidale.

- un régionalisme administratif, et centralisateur, qui consistait à moderniser les cadres territoriaux de la puissance publique vers plus d'efficacité (Préfets de région...).

- un régionalisme décentralisateur, qui, suivant la pensée de Tocqueville, avait l'intérêt de rapprocher l'administration des administrés, d'avoir une gestion plus adaptée à la diversité géographique et de faciliter l'apprentissage de la liberté.

- un régionalisme fonctionnel, moderne et économique, celui de la DATAR, technique et opérationnel.

TÉMOIGNAGE D'UN GÉOGRAPHE « ENGAGÉ »

Tout en rappelant divers travaux historiques sur l'aménagement de la vallée de la « Basse Seine », **François GAY**, universitaire, membre du groupe des quinze, a présenté ses réflexions sur l'aménagement du territoire à partir de sa longue expérience de « géographe engagé ». Pour lui, l'aménagement du territoire a été une « praxis » visant à réguler l'usage de ce bien rare et disputé qu'est l'espace géographique.

Il a distingué trois étapes dans cet aménagement, manifestant un élargissement du champ géographique de la réflexion :

- de la reconstruction aux années 1975-1977 : celle des « grandes espérances », à laquelle il participa activement,

- les années 1977-1982, où l'on renonce aux grandes ambitions portées par les documents d'urbanisme des années antérieures,

- la période postérieure, qui va s'achever avec l'unification normande en 2016. Les grandes impulsions de l'État, avec les lois Voynet et Chevènement, et les propositions prospectives de grands observateurs parisiens, Grumbach et Attali.

« Il reste à faire vivre un projet vraiment régional, une vision plus autocentrée du développement, une métropolisation d'un type nouveau ».

Lien vers le texte complet :

<http://www.unicaen.fr/recherche/mrsh/sites/default/files/metropole/francoisGayCerisy2015.pdf>

L'affirmation du néo-libéralisme depuis les lois de décentralisation de 1982.

Après les lois de décentralisation de 1982, les régions sont devenues des acteurs de la vie politique. Plusieurs lois récentes ont complété le dispositif de la décentralisation : la loi « MAPAM » (2014) créant les Métropoles et les Conférences territoriales de l'action publique, la carte des nouvelles régions (2014), la Loi « NOTRe » réorganisant les compétences des collectivités (2015). Pour beaucoup, les nouvelles régions sont fondées sur des arbitrages fortuits, sans réflexion approfondie sur leur pertinence géographique. Pour Arnaud Brennetot, il s'agit d'une « néo-libéralisation » des structures de la gouvernance territoriale, annoncée par Michel Foucault, visant à créer les conditions d'une action publique adaptée au fonctionnement d'un marché concurrentiel. Cette évolution n'est pas contradictoire avec des objectifs de politique sociale et environnementale, d'équipement des territoires. À partir de 1970, la DATAR a intégré ce courant néo-libéral : les collectivités locales adoptent l'idée selon laquelle les pouvoirs publics doivent créer les conditions de la libre circulation des marchandises et de l'internationalisation des marchés. Aujourd'hui, pour le gouvernement, si la taille des régions doit être d'un niveau européen, leurs limites ne sont pas très importantes. Il faut cependant garder la contiguïté spatiale et respecter les limites des régions antérieures. La compétitivité des territoires de l'action publique prime sur les identités régionales et les sentiments d'appartenance ressentis par les populations, ne sont pas un critère pertinent de découpage.

Ce néo-régionalisme contraint le fonctionnement de la démocratie : les collectivités locales mènent des politiques semblables pour intégrer leurs territoires au marché international. D'où le faible intérêt des citoyens pour les enjeux régionaux. La nouvelle carte régionale est dépassionnée et échoue à rapprocher les citoyens des élus.

L'héritage médiéval

Pour **Pierre Bouet**, de l'Université de Caen, l'identité normande repose évidemment sur un soubassement historique. Le duché de Normandie a été souverain de 911 (traité de Saint-Clair-sur-Epte accordant un large territoire au chef viking Rollon) à 1204 (prise du Château Gaillard aux Andelys par

le roi de France Philippe Auguste). À peu de chose près (l'ajout ultérieur du Perche et du Domfrontais), la Normandie a des limites qui n'ont guère évolué depuis le X^e siècle. Mais le cadre territorial de la future Normandie était déjà posé dès le bas-empire romain avec la création de la «Seconde lyonnaise» et d'une province ecclésiastique de 7 diocèses dont Rouen était la métropole. Les Vikings ne sont donc pas les seuls auteurs des frontières normandes, territoire qu'ils n'ont d'ailleurs jamais occupé entièrement, en délaissant le sud.

Il identifie quatre éléments fondateurs de l'identité normande à l'époque du duché de Normandie :

- l'intégration rapide des Vikings à la civilisation franque ;
- la création du mythe ambigu de la «gens Normanorum», une élite militaire «guerrière et cruelle» qui a le pouvoir mais reste numériquement très minoritaire ;
- une volonté politique constante d'unité politique en s'appuyant notamment sur un réseau de monastères bénédictins qui permet un quadrillage complet (Guillaume le Conquérant en établit à lui seul 27) et constitue un puissant outil de développement économique, social et culturel ;
- une expansion salvatrice vers l'Angleterre et l'Italie du Sud qui permet le départ des contestataires, l'afflux de richesses et la conscience de la supériorité de cette élite guerrière.

Le vieux débat entre les tenants d'une Normandie viking qui aurait perduré longtemps et ceux qui défendent l'idée d'une Normandie globalement fidèle au royaume de France n'est donc pas tranché. L'initiative de chercheurs de l'université anglaise de Leicester ayant consisté à établir le patrimoine génétique de volontaires de la région de Valognes (Cotentin) portant des noms de famille à consonance normande est «idéologiquement dangereuse et scientifiquement bien incertaine».

La construction d'une identité normande au XIX^e siècle

Pour **François Guillet**, professeur en classes préparatoires, l'identité normande est largement une invention de certaines élites au XIX^e siècle, le même phénomène étant d'ailleurs observable dans de nombreuses autres régions d'Europe au

même moment. La figure emblématique en est Arcisse de Caumont (1801-1873), archéologue normand, fondateur de l'Institut des provinces en 1839, organisateur de nombreux congrès «régionalistes» pour rassembler la France provinciale contre les excès du centralisme parisien. Des sociétés savantes, des Académies travaillent dans le même sens. L'avance normande, région alors économiquement considérée comme riche, explique qu'elle soit précurseur du régionalisme contemporain en France. À noter que ces élites érudites normandes sont en lien fort avec Paris. Les voyageurs anglais, adeptes de l'architecture gothique et des bains de mer, découvrent avec ravissement notre région et renvoient une image nouvelle et flatteuse de la Normandie. Le choc moral né de la défaite de 1870 contre la Prusse contribuera plus tard à enraciner le mythe viking, fort de ses valeurs guerrières. Le Millénaire normand de 1911 sera l'occasion de fêtes grandioses à Rouen, en présence du Président de la République, qui marquent l'apogée de ce mouvement.

L'identité normande: un existentialisme non identitaire

Pour **Philippe Cléris**, animateur du collectif «Bienvenue en Normandie» il faut créer «une identité régionale non identitaire ouvrant sur l'universel». En s'appuyant sur la notoriété internationale du nom de «Normandie», sur le fait que la Normandie sera la seule vraie nouvelle «région-province» issue de la réforme territoriale, il propose quatre pistes pour caractériser cette identité :

- «une identité non identitaire» *qu'est-ce à dire?*

Le substrat normand permet de définir une identité «existentialiste», plus individuelle que collective, pour être plus soi-même en Normandie grâce à une expérience de contemplation esthétique, intellectuelle mais aussi sensorielle du patrimoine historique, culturel et naturel normand. L'écrivain Barbey d'Aurevilly n'affirmait-il pas : «être normand, un dandysme!».

Dans le Nord-Cotentin la formule «Sire de sei» (Seigneur de soi-même) est l'expression d'un existentialisme individualiste et libertaire.

- *L'évidence de l'histoire normande condamne toute mythologie identitaire*

La tentative de substituer un régionalisme identitaire néo-médiéval (le mythe viking) à la Nor-

mandie des «antiquaires» (érudits, historiens, archéologues) a fait long feu. Inutile d'y revenir. L'identité normande ne doit pas se réduire à un résidu folklorique de mauvais goût qui traîne encore sur certaines cartes postales.

- *C'est bien la Normandie qui fait le normand*

Le cas Léopold Senghor, normand d'adoption dont il vanta les vertus, le démontre : la «normanditude», comme la négritude, doit être le moteur de cette reconquête d'une fierté normande qui doit d'abord être une reconquête de soi-même (comme le montre l'œuvre d'Annie Ernaux)

- *Le patriotisme juridique normand, véritable origine d'une identité normande?*

La Coutume de Normandie, dont les habitants sont particulièrement fiers, permettrait de parler d'un «patriotisme constitutionnel» avant l'heure. Une mentalité particulière n'a-elle pas été forgée par la pratique séculaire d'un droit original et d'une jurisprudence si particulière, qui avaient pour principe fondamental le respect, devenu très contemporain, des intérêts de la personne individuelle ou de résistance à l'arbitraire (la fameuse «clameur de haro» par exemple).

LA RÉGION ET LE CITOYEN

La Normandie entre métropole et ruralité. Quel équilibre, quelle solidarité ?

Robert Hérin, de l'Université de Caen, membre du groupe des 15, pense que le nouveau cadre régional peut être l'occasion d'un projet mobilisateur pour la Normandie, ses territoires et ses habitants. La réforme territoriale en cours a pour ambition, entre autres objectifs, dans le contexte du néolibéralisme mondialisé, de promouvoir les nouvelles régions et leurs métropoles dans la com-

pétition économique européenne et mondiale. Le risque n'est-il pas d'accroître les inégalités entre les territoires métropolisés favorisés et les territoires périphériques marginalisés?

Les métropoles et leurs territoires concentrent en effet les ressources et les fonctions stratégiques : pour la Normandie, la moitié de la population vit dans la métropole Caen-Le Havre-Rouen, les deux tiers des cadres y travaillent, et s'y concentre la majeure partie du potentiel économique; les revenus moyens des ménages y sont aussi nettement supérieurs à ceux des territoires non métropolitains. Les cartes des revenus fiscaux des ménages, des proportions d'habitants vivant sous le seuil de pauvreté, celles des dynamismes démographiques, des niveaux de formation, des équipements publics et privés comme dans le domaine de la santé, confirment les inégalités entre la métropole tricéphale et les territoires périphériques plus ou moins ruraux gravitant autour de villes moyennes et petites.

Quelles peuvent être les conséquences de cette métropolisation que la refonte des régions risque d'accélérer? D'un côté la concentration des fonctions stratégiques dans les métropoles, de l'autre des périphéries marginalisées et des inégalités accrues?

De grande audience médiatique, des ouvrages récents (C. Guilluy, O. Todd, par exemple) insistent jusqu'à la caricature sur les fractures économiques, sociales, culturelles, politiques qui traversent la société française et ses territoires. Les inégalités entre les territoires sont indéniables, encore convient-il de les interpréter avec rigueur scientifique et esprit de responsabilité. Par exemple, le vote Front national en Normandie n'est pas un vote péri-urbain. Les cartes montrent qu'il réalise ses meilleurs scores aux marges extrêmes des marges urbaines encore

LA CONTRADICTION IDENTITAIRE

Pour **Guy Di Méo**, de l'université de Bordeaux, l'identité est une réalité psychosociale, voire territoriale, mais c'est un processus personnel évolutif, qui ne relève donc pas d'une «essence» de l'individu.

L'identité n'est pas que territoriale, mais cette dernière cimente toutes les autres, y compris dans un cadre spatial qui n'est pas forcément administratif. Elle se construit par un ensemble d'interactions entre individus isolés ou en groupes.

Se référant à l'anthropologie, il indique que la «maison familiale» résiste aux bouleversements des structures familiales, exprimant la primauté de la parenté sociale sur la parenté biologique.

<http://www.unicaen.fr/recherche/mrsh/forge/3399>

fortement imprégnées de ruralité : ouest du Bessin, Cotentin rural, sud du Pays d'Ouche, marges de la Haute-Normandie vers la Picardie et l'Île-de-France...

La promotion de la métropole ne doit donc pas avoir pour conséquence de fragiliser plus encore des territoires et des populations qui le sont déjà, mais au contraire de contribuer à la réduction significative des inégalités. L'avenir de la Normandie repose, en large part, sur les solidarités entre les territoires qu'elle rassemble. Les enjeux sont certes de développement économique et social solidaire entre les territoires et leurs habitants. Mais dans le contexte actuel de méfiance vis-à-vis des politiques et de la démocratie représentative, il y a également urgence à renouveler les pratiques de la démocratie et à remobiliser les citoyens.

Gouvernance et démocratie locale : les ressorts de la participation des acteurs locaux.

À partir d'enquêtes réalisées à Toulouse, au Havre et Rouen auprès d'élus et habitants, **Lilian Loubet**, universitaire au Havre et membre du Groupe des Quinze, a recherché les ressorts de la participation des acteurs locaux. Celle-ci apparaît conditionnée par la nécessité d'opérer une série d'apprentissages spécifiques visant à accroître leurs « compétences ». L'exemple de la coopération intercommunale illustre ce propos.

En ce qui concerne les maires, leur participation est fonction d'une cooptation où seuls les élus les plus aguerris sont invités à participer activement à la décision communautaire. Ceux-ci doivent jus-

L'APPARTENANCE, PLUS QUE L'HOMOGENÉITÉ

L'exposé de **Denise Pumain**, de l'Institut Universitaire de France, a porté sur la définition du territoire et sur les relations entre les territoires et les systèmes urbains.

Reprenant la définition du territoire donnée par Maryvonne Le Berre et Guy Di Méo, elle pense qu'il faut nuancer cette définition selon les types d'appartenance que construisent les individus : fonctionnelle, pour la satisfaction de leurs besoins, évolutive en fonction des informations dont ils disposent, cognitive, en fonction de leur individualité. Elle considère que le territoire est une construction scientifique qui relève de « l'appartenance plutôt que de l'homogénéité ». Reprenant des cartes publiées par la DATAR sur la France en 13 régions, à partir des capitales départementales, elle estime qu'il faut y réintroduire à la fois le système urbain de proximité et le degré de métropolisation des systèmes urbains.

tifier de compétences techniques, politiques et d'une territorialité élargie : dépasser le territoire municipal et les dynamiques concurrentielles en valorisant le devenir du territoire communautaire. Chez les citoyens, on constate un manque de compétences et d'intérêt. Ils connaissent très mal les politiques intercommunales menées, excepté celles qui relèvent de services de proximité (transports urbains, gestion de l'eau, gestion des déchets). Comme pour les maires, on observe une

LE REDÉCOUPAGE DES RÉGIONS FRANÇAISES : UN POINT DE VUE DISSONANT

Dominique Gambier, conseiller régional de Haute-Normandie, tient un discours très critique, mais argumenté, sur les fusions de régions.

Même s'il admet que la fusion de la Haute et de la Basse-Normandie ne pose pas de problème en soi, il estime que la nouvelle carte des régions voulue par la loi du 16 janvier 2015 ne va pas dans le bon sens. Pour lui, les arguments mis en avant par le gouvernement (mettre les régions françaises à la dimension des régions européennes, réaliser des économies budgétaires, simplifier l'action publique) ne sont pas recevables. Il craint au contraire une déstabilisation de l'action publique et, au bout du compte, une augmentation des dépenses.

« Ce n'est pas en coupant, découpant que l'on peut sortir des difficultés actuelles de l'organisation territoriale de l'action publique. À la logique de fusion, j'oppose la logique de réseau. Ne faisons pas, par principe, de grosses structures et sortons du big is beautiful ! »

Voir le détail de l'argumentation sur le blog <http://dominiquegambier.fr/2015/06/des-fusions-de-regions-couteuses-pour-laction-publique/>

corrélation entre la compétence et la participation aux décisions.

Dans ce contexte, la réforme peut-elle être l'occasion d'un apprentissage et d'une possibilité de changement? Peut-être, si l'on parvient à rendre compréhensibles ces organisations complexes en simplifiant les structures.

LE POINT DE VUE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Quel projet pour le développement économique de la Normandie ?

Table ronde avec la participation de :

Dominique Dhervillez, directeur de l'Agence d'urbanisme de la région du Havre et de l'Estuaire (AURH)

Pascal Ferey, Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche

Pascal Hurel, Ancien directeur de l'Agence de développement économique de Caen-la-Mer

Jean-Claude Lechanoine, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Basse-Normandie

Nicolas Plantrou, Président du Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne de Normandie

Paul Scherrer, Ancien directeur général adjoint en charge de l'aménagement du Grand Port maritime du Havre (GPMH)

Quelques idées force extraites d'un riche débat :

- Certains acteurs économiques n'ont pas attendu la fusion politique des deux Normandie pour travailler à l'échelle de la grande région. Les deux Caisses d'Épargne ont fusionné en 2008 et la Caisse d'Épargne Normandie a fortement progressé. La Chambre régionale d'agriculture existe depuis 32 ans. Les CRCI ont fusionné plus récemment et fonctionnent en réseau entre les trois villes de Caen, Rouen, Le Havre. Les ports de l'axe Seine (Paris, Rouen, Le Havre) ont créé début 2012 le GIE HAROPA et PNA (Caen, Cherbourg) en est devenu partenaire en Janvier 2014

- La fusion ne peut que contribuer à renforcer la marque territoriale «Normandie» qui constitue un atout considérable dans de nombreux domaines. Dans le domaine agroalimentaire, on disposera de 14 AOC, un record. Le label «Gourmandie» fonctionne bien et peut être encore plus développé sur les marchés porteurs de l'Europe

du Nord. La moitié du troupeau de nos vaches normandes travaille déjà pour l'export (nouvelle usine de poudre de lait infantile pour le marché chinois à Isigny). Dans le domaine de l'immobilier d'entreprise, la marque «Normandy avenue» obtient un grand succès au salon international spécialisé de Cannes.

- La Normandie a déjà une place notable, trop sous-estimée, dans le domaine de l'innovation qui est une clé de développement. On recense déjà environ 1 000 *start up* et, d'après le journal *Les Échos*, la Normandie pourrait être la première région française pour les pépinières d'entreprises.

- La Normandie dispose d'un potentiel considérable dans le domaine des énergies marines renouvelables. Sur 14 grands sites éoliens *off shore* repérés en France, 9 pourraient être au large des côtes normandes et 3 sont déjà lancés. Il sera plus facile pour une région fusionnée de s'imposer dans un dialogue parfois difficile avec les opérateurs.

- L'avenir portuaire est bien sûr fondamental et nécessite de réfléchir à l'échelle européenne et même mondiale (25% du trafic mondial de marchandises passe par la Manche). Or «la vallée de la Seine est une île industrielle séparée du reste du continent européen» (D. Dhervillez). Il est donc vital de plaider pour un corridor ferroviaire ouest-est vers l'Europe centrale qui permettrait aux ports normands de se projeter au delà de Paris en direction de l'axe Nord-Sud (Rotterdam-Gênes) et ceci d'autant plus que Hambourg, Anvers, Rotterdam seront à terme saturés. La vallée de la Seine n'a pas vocation à rester à jamais un «espace servant» de la région parisienne. Le canal Seine-Nord Europe n'est pas non plus la solution unique. D'ailleurs «ce canal existe déjà, c'est la Manche!» (P. Scherrer)

- La Normandie a une carte à jouer en matière de «silver economy» (économie au service des personnes âgées): retour des nombreux travailleurs émigrés en région parisienne, climat doux, présence de la mer, etc.. Mais elle doit pour cela veiller à ce que ne se renforcent pas des déserts médicaux dans les campagnes et même dans certaines petites villes.

En réponse à une question d'Armand Frémont, **les intervenants ont proposé chacun une piste concrète pour un avenir proche ou plus lointain :**

- ▶ créer une école numérique décentralisée à notoriété internationale (P. Hurel)
- ▶ que tous les normands parlent anglais parfaitement et développent un véritable esprit d'entreprise (N. Plantrou)
- ▶ associer les entreprises au fonctionnement de la future « Agence régionale de développement économique » (J.-C. Lechanoine)
- ▶ mettre en place un réseau de « Port center » (qui visent à renforcer les liens villes-ports, en particulier vers les jeunes) rassemblant tous les ports normands (P. Scherrer)
- ▶ donner aux gens l'envie de venir vivre chez nous (P. Ferey)
- ▶ Rééquilibrer les relations entre la Normandie et Paris pour ne plus être seulement un « espace servant ». (D. Dhervillez)

Laissons le mot de la fin à Édith Heurgon, directrice du Centre de Cerisy: « *La Normandie doit mettre en avant son exceptionnelle qualité de vie!* »

Les acteurs sociaux face à la réforme territoriale

Table ronde, avec la participation de

- **Marilyn Chaumont**, directrice de l'épicerie sociale, l'Épi vert au Chemin vert, quartier prioritaire de la ville de Caen ;
- **Joseph Dion**, membre et responsable de nombreuses associations, actuellement président du Conseil de développement du Pays de Bray ;
- **Véronique François**, directrice de l'Union régionale interfédérale des oeuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS) de Basse-Normandie ;
- **Régine Loisel**, architecte honoraire, membre de plusieurs associations, militante CFTC en Haute-Normandie;
- **Jacqueline Saint-Yves**, vice-présidente de la Fédération régionale de la Coordination d'aide

aux chômeurs par l'emploi (COORACE) de Basse-Normandie, vice-présidente du CESER de Basse-Normandie.

Au préalable tous les intervenants ont été d'accord pour définir « le champ de l'action sociale » dans un sens général comme « la vie au quotidien des hommes et des femmes vivant sur un territoire, englobant des relations et des pratiques, y compris les effets des politiques d'action sociale auprès des personnes en difficultés. »

Quelques idées fortes ressortent de leurs témoignages à propos de la réunification des deux régions et des réactions qu'elle suscite chez nos concitoyens inscrits dans les structures d'action sociale.

L'impact de la réunification diffère selon la nature des structures et leurs échelles d'action; mais la réforme ne laisse pas leurs membres indifférents et sans réaction. Les degrés d'impact apparaissent très variables selon la nature des structures et leur rôle dans l'organisation régionale. Par exemple, d'un côté, la majorité des membres adhérents bénéficiaires de l'épicerie sociale ignore ce que représente le Conseil régional: ils disent souhaiter mieux comprendre son rôle dans la vie locale des habitants, à condition qu'on le leur explique. De l'autre, les personnels territoriaux, notamment ceux des deux Conseils régionaux adhérents syndicaux à la CFTC sont très inquiets de leur avenir professionnel en matière de compétences et des risques de délocalisations que la réforme pourrait provoquer, influençant fortement leur vie familiale et personnelle.

Les sources d'inquiétudes professionnelles sont nombreuses et souvent liées au contexte socio-économique général de restrictions budgétaires de la part des pouvoirs publics, qui affectent et ébranlent beaucoup l'ensemble du secteur de l'action sociale. Les inquiétudes des personnes relèvent aussi des situations de tension rencontrées dans leurs missions actuelles qui, selon elles, ne



Les participants à la table ronde des acteurs sociaux.

trouveront pas de solutions dans la réforme proposée et pourraient même en être aggravées.

À titre d'exemples :

▶ Les lectures des circulaires varient entre les structures qui relèvent de l'État et celles des directions départementales en région qui, concrètement, répartissent en grande partie les financements de l'action sociale. Au niveau régional, les orientations des Conseils régionaux de Haute et de Basse-Normandie diffèrent concernant les domaines de la formation et de l'insertion des personnes exclues du marché de l'emploi.

▶ À terme, sont à prévoir des modifications des manières de travailler entre les partenaires sociaux, les services de l'État et ceux des collectivités, les entreprises ou les particuliers offrant de l'emploi. Les évolutions prévisibles des compétences suscitent de nombreuses incertitudes. Or souvent, une certaine urgence se fait sentir pour être prêt à rentrer dans les nouvelles modalités de dialogues ; d'où la crainte de l'éloignement et de la méconnaissance des autres, mais surtout que la définition des nouveaux périmètres géographiques compte davantage que la reconnaissance des compétences des personnels.

▶ Certains acteurs de l'accompagnement social se trouvent pris entre, d'un côté des processus de concertation et de participation maintenant inscrits dans la Loi et, de l'autre une législation descendante de plus en plus normative et complexe les rendant quasi impossible à mettre en œuvre. Par exemple, le secteur de la santé est fortement affecté : d'un côté, la suppression de services et d'établissements de proximité pour le public met à mal le maillage hospitalier ; alors que l'autre, la mise en place prévue de contrats territoriaux de santé impose de prendre en compte les besoins réels des populations.

Aussi la réforme territoriale est-elle vécue souvent comme ouvrant des opportunités, mais des opportunités dont l'absence de concertation des acteurs locaux fait douter. Parmi les opportunités qui incitent à l'optimisme se dessinent quelques pistes.

▶ La réunion des deux Normandie en une seule région donne à des filières de l'inter-

vention sociale des occasions de travailler dans un cadre plus ouvert, ce qui jusqu'alors n'était pas établi.

▶ La mise en commun d'expériences positives est susceptible de profiter à un plus grand nombre de territoires et de populations et de stimuler la créativité, la mise en œuvre et la réalisation de projets plus dynamiques liés à un travail de coopération plus systématique (développer des stratégies d'intercommunalités, obtenir plus facilement des crédits européens).

▶ Dans le cadre des nouvelles communautés de communes, la convergence de compétences et de fiscalités devrait permettre de surmonter certains blocages administratifs et de fonctionnement, par exemple dans le domaine scolaire en milieu rural.

Entre les difficultés réelles et les opportunités possibles, les acteurs du champ de l'action sociale sont dans l'attente, dès la mise en place des nouveaux exécutifs, de l'instauration d'une concertation effective qui a particulièrement fait défaut lors de la phase amont de la réforme territoriale. En outre, en dépit de leurs inquiétudes, ils disent restés mobilisés pour que les territoires normands soient davantage solidaires.

L'AXE SEINE EN NORMANDIE ET EN ILE-DE-FRANCE.

François Philizot, délégué interministériel auprès du Premier ministre, en charge du développement de la Vallée de la Seine, a retracé les grandes étapes du projet « Axe Seine ».

La genèse du projet « Axe Seine »

L'organisation de l'atelier international sur le Grand Paris à été l'occasion pour l'architecte-urbaniste Antoine Grumbach de soutenir le projet du prolongement de Paris vers la mer. Dans ce contexte, le président Sarkozy a lancé l'idée d'une nouvelle ligne ferroviaire rapide entre Paris et Le Havre. Avec la nomination d'Antoine Rufenacht comme « commissaire général » et le débat public sur la LNPN (ligne nouvelle Paris-Normandie) de l'hiver 2011, l'idée d'un développement cohérent Paris-Seine-Normandie a pris corps. Tout ce processus a débouché le 22 avril 2013 sur la création d'une « délégation interministérielle au développement de la vallée de la Seine », dotée dans un premier temps d'un double mandat :

L'ESTUAIRE DE LA SEINE, ENTRE PROJET POLITIQUE ET REPRÉSENTATIONS

Mihaela Axente, dans le cadre d'un doctorat à l'Université du Havre, pose la question : comment se situent les relations entre un espace de projet porté par les élus, sans existence administrative, et les représentations des habitants ?

L'estuaire de la Seine est à cheval sur des espaces administratifs bien différents : trois départements, deux régions (avant la fusion). Avant la construction du Pont de Normandie (1995), les espaces de vie (espaces vécus) étaient bien différents d'une rive à l'autre.

Pourtant il existe depuis 1998 un « Comité des élus de l'estuaire » et le maire du Havre est porteur d'un projet de « pôle métropolitain » qui associerait des intercommunalités de part et d'autre de la Seine.

Le tourisme a été dès le départ au cœur de ce projet territorial estuarien. C'est dans un dépliant touristique « Destination estuaire » que figure pour la première fois en 2005 une carte grand public de ce territoire estuarien en gestation.

Pourtant, selon une enquête auprès d'environ 1 000 personnes, les représentations sur cet espace estuarien évoluent assez peu. À la question « Êtes vous un habitant de l'estuaire » seulement une courte majorité (53%) répond positivement.

- ▶ élaborer un schéma stratégique d'aménagement et de développement,
- ▶ préparer un contrat de plan interrégional État-Régions qui sera signé très prochainement le 25 juin 2015. L'enveloppe budgétaire se monte à 950 millions d'euros dont 300 millions apportés par L'État.

Quelle structuration pour ce projet global ?

Il comprend les trois régions : Ile-de-France, Haute et Basse-Normandie et quatre des cinq départements normands (sauf l'Orne) associés aux départements franciliens de l'Ouest parisien. Du côté de l'État est mis en place un système dual constitué d'un délégué interministériel, placé auprès du Premier ministre, ce qui est important, et d'un préfet coordonnateur. Un comité directeur, comprenant les deux représentants de l'État et les trois Présidents de Région, pilote le dispositif. Une assemblée plénière associe neuf départements, les grandes agglomérations, les CESER, les CCI, les ports, VNF (Voies navigables de France), l'ADEME, l'Agence de l'eau, etc..

Les trois régions concernées se sont partagé les grandes thématiques : gestion de l'espace pour l'Ile-de-France, gestion des flux et des réseaux pour la Haute-Normandie, filières économiques, enseignement supérieur et recherche pour la Basse-Normandie. Ainsi en

deux ans (juillet 2013-juin 2015), dans le cadre d'une écriture en commun État-Régions, ont pu être élaborés le schéma stratégique et le contrat de plan.

Quelles orientations de fond ?

L'Axe Seine ne doit pas se réduire à une question de logistique, même si 35% des flux logis-

LES RÉSEAUX REMPLACENT LES TERRITOIRES

Après une longue réflexion théorique, **Jacques Lévy**, de l'École polytechnique fédérale de Lausanne, analyse les relations des individus aux territoires de leurs vies. Elles passent maintenant plus par des réseaux multiples que par des continuités spatiales. Quelle est la meilleure ressource territoriale pour un individu afin de réussir sa vie ? S'il faut rester proche du local, d'une certaine forme d'identité, d'une vue un peu idéalisée des choses, la Normandie, dans ses limites nouvelles, convient bien. S'il faut englober le maximum de réseaux possibles à l'ombre d'une métropole mondiale, alors la Normandie est caduque comme quelques autres régions et c'est un grand Bassin parisien qu'il faut envisager.

tiques français empruntent cet axe. L'ambition est de prendre en compte le territoire dans toute la diversité de ses fonctions.

Il faut considérer la Seine comme un axe naturel. Il faudrait d'ailleurs améliorer la connaissance et la surveillance complète de la vallée dont les paysages sont souvent de grande qualité. Actuellement son observation est trop tronçonnée entre la Normandie et l'Île-de-France. D'ici 5 à 6 ans on devrait pouvoir mettre en place des réseaux d'observation beaucoup plus homogènes.

Il s'agit aussi de travailler sur les filières économiques: ne pas oublier que l'ensemble Normandie/Île-de-France est au premier rang en France pour l'aéronautique, l'automobile, la recherche, le tourisme. On doit inciter ces filières à se parler afin de promouvoir un « effet de système ». Concernant l'impressionisme, l'offre touristique est encore trop fragmentée: on pourrait promouvoir une route Barbizon-Étretat en passant par Giverny (700 000 visiteurs/an).

Enfin, il est nécessaire de déborder du cadre strict de la vallée de la Seine. Dans le domaine logistique, l'objectif est de reconquérir des parts de marché et par conséquent d'élargir les horizons, de l'Irlande à l'Italie. Concernant le projet de canal à grand gabarit Seine-Nord Europe, il faut préciser que Le Havre détient quand même 55% du marché francilien (Anvers, 45%). Sur certains marchés (granulats, conteneurs, céréales,) les ports de l'Axe Seine ont une carte à jouer. Mais cela suppose une remise à niveau logistique de cet axe. L'ouverture du nouveau terminal de fret ferroviaire dans le port du Havre va dans le bon sens.

Une coopération interrégionale qui reste encore dissymétrique.

Les bases d'une meilleure coopération interrégionale ont été posées, non seulement par la délégation interministérielle, mais aussi à partir d'autres initiatives dont celle des chambres de commerce et d'industrie, avec le dispositif « Paris-Seine-Normandie ». Les agences d'urbanisme, les directions régionales de l'INSEE seront aussi parties prenantes de projets communs. Ces formes de coopération permettront d'éviter de créer un échelon administratif spécifique à l'Axe Seine.

Pour autant, l'engagement et le portage politique restent dissymétriques: la Normandie est volontariste, l'Île-de-France plus en retrait car elle éprouve des difficultés à se projeter hors de son territoire, la question du transport dans la région parisienne (projet Eole jusqu'à Mantes par exemple) étant pour elle plus fondamentale.

Axe Seine et fusion des régions.

Depuis 2008, la réflexion sur l'Axe Seine a constitué un facteur de rapprochement entre les deux Normandies à partir du moment où Caen s'est trouvé clairement associé.

La question du choix de la capitale en Normandie permet aussi de reprendre le débat sur l'expérimentation d'un système urbain associant les trois grandes agglomérations normandes.

La fusion des Normandies remet en lumière la diversité des territoires et la nécessité de travailler à des échelles géographiques diverses en fonction du sujet. Par exemple, l'élevage porcin dans le département de la Manche doit être envisagé à l'échelle de la France de l'Ouest incluant la Bretagne. D'une manière générale, une seule Normandie permettra une meilleure représentation des intérêts normands, un meilleur rapport de négociation avec l'Île-de-France avec laquelle les déséquilibres se sont creusés.

II. AUTRES RÉGIONS, AUTRES TERRITOIRES, AUTRES EXPÉRIENCES

Nous avons souhaité élargir notre réflexion en abordant le cas d'autres régions que la Normandie. Au cours de nos discussions antérieures, la comparaison avec d'autres régions françaises, comme Rhône-Alpes, ou européennes, comme la Catalogne ou la Randstat hollandaise nous avait vivement intéressés. La brièveté de la préparation du colloque et du temps imparti pour le tenir ne nous a pas permis de voir aussi loin. Mais, sans que cela n'ait été explicitement prévu, trois cas furent présentés plus longuement: la Bretagne et les Pays de la Loire, le Nord-Pas-de-Calais, l'Île-de-France. Ce sont aussi trois régions voisines ou proches de la Normandie et dont les problématiques territoriales concernent aussi celle-ci.

LA BRETAGNE ET LES PAYS-DE-LA-LOIRE...

Pierre-Yves Le Rhun, universitaire à Rennes, incarne à lui seul, la passion bretonne. Il a exprimé son militantisme en animant une association qui assure la commercialisation de purs produits bretons. Il n'a pas son pareil pour parler de cidre ou de miel. Pour lui, le grand problème était très naturellement le rattachement de la grande ville de Nantes, une authentique métropole de l'Ouest, à la région bretonne. La chose devait aller de soi. L'histoire était évoquée sans hésitation possible. Le mot fut peu employé, et pourtant c'était bien le vif sentiment identitaire des Bretons, du moins d'une grande partie d'entre eux, qui s'exprimait là. La question de «l'identité», plus précisément d'une hypothétique «identité régionale» était donc posée, d'autant qu'une simple comparaison avec la Normandie imposait plus de retenue.

Le législateur de 2015 ne retint pas finalement cette réunification. **Pierre-Henri Emangard**, un des quinze géographes des universités de Normandie, mais aussi familier de Nantes, analysa les relations complexes des différents territoires animés par Nantes et par Rennes. Des sentiments identitaires, certes, mais plus fragmentés qu'il n'y paraît. Et aussi des composantes économiques et socio-politiques qui ne pouvaient s'inscrire simplement dans une Bretagne mythique. Et que faire du «reste», ces pays incertains mais bien réels de la Vendée, de la Mayenne, de la Sarthe, du Maine-et-Loire? L'intérêt économique conduisait les plus audacieux à construire une grande région de l'Ouest s'appuyant sur la métropole bipolaire Rennes-Nantes... Mais les Bretons de «pure» Bretagne ne s'y retrouvaient pas tandis que la dualité Nantes/Rennes ne s'y prêtait guère. Ainsi s'imposa le statu quo.

La Bretagne est un cas extrême mais très éclairant. Il permet de poser de manière aiguë les contradictions objectives opposant dans la définition d'un territoire, et par conséquent d'une région, les incontournables composantes économiques et d'autres facteurs, identitaires dira-t-on, qui animent aussi la vie régionale. En lançant sa réforme, et par conséquent le redécoupage des régions, le gouvernement voulait sans aucun doute privilégier l'efficience écono-

mique. La pratique a montré sur le terrain que ce n'était pas un exercice allant de soi.

L'EUROPE ET LE NORD-PAS-DE-CALAIS

La région Nord-Pas-de-Calais (NPC) a servi de tremplin à **Guy Baudelle**, universitaire à Rennes, pour dessiner le rôle de l'Europe dans la problématique régionale. Il était particulièrement bien placé pour le faire, étant spécialiste de l'aménagement du territoire, et originaire de la région Nord-Pas-de-Calais où il a fait sa thèse.

Dans les années 1960, cette région était encore un territoire à dominante industrielle et minière, prolétarienne par sa population, plutôt isolée des régions voisines, Flandre ou Angleterre. En pleine crise de reconversion industrielle, la création des régions au début des années 1980, les compétences d'aménagement qui leur furent consenties et surtout la manière dont les responsables régionaux surent s'en emparer furent des facteurs décisifs dans l'émergence d'une nouvelle région. La réalisation d'un SRAT (schéma régional d'aménagement du territoire), réglementairement simple document d'orientation, permit ici de définir quelques priorités, reconnues par presque tous les acteurs, pour dessiner les orientations du développement économique de la région et pour réduire ou résoudre quelques problèmes, sociaux notamment, particulièrement difficiles. Priorités: la promotion de Lille comme métropole reconnue et le désenclavement de la région par une politique des transports ouverte sur les régions européennes voisines aussi bien que vers Paris. Domaines privilégiés: la reconversion des friches industrielles et des cités minières, énorme enjeu, et aussi la culture en général sous toutes ses formes. Euralille et le Louvre à Lens illustrent bien cet exemplaire renouvelé. Mais l'aménagement des friches et des cités est tout aussi exemplaire. Guy Baudelle à la fin ne cacha pas son émotion.

De la région, Guy Baudelle est passé à l'Europe dont il est un expert. L'Union Européenne a développé peu à peu une véritable politique d'aménagement du territoire en l'appuyant particulièrement sur les régions. On a vu comment les responsables de la région NPC ont su en profiter. Cette politique s'applique à de multiples échelles. L'ouverture des frontières

la favorise. Fallait-il parler cependant du drame de l'émigration à Calais? Ce ne fut pas le cas. L'Europe, à l'évidence, n'était pas préparée à de telles échéances. Son action, fondamentalement économique, s'appuie sur les régions en matière d'aménagement par l'attribution de crédits de ses fonds structurels et par leur gestion qui échappe ainsi à l'État, ce qui est en France très nouveau. Elle est complétée par des coopérations transfrontalières, ici avec la Flandre tout particulièrement. Elle s'inscrit surtout dans les visions stratégiques plus larges des programmes Interreg, des coopérations interrégionales comme les programmes Europe du Nord-Ouest, Arc Atlantique et Arc Manche qui concernent la région du Nord et la Normandie. Ils ont au moins cette vertu : faire sortir les responsables politiques et économiques de leur pré-carré, pour de plus larges horizons, sans que ce soit obligatoirement Paris.

RÉINVENTER UN PAYSAGE RURAL AU CŒUR DE LA BANLIEUE

Thierry Laverne, urbaniste et paysagiste, longtemps élu local, a présenté les vingt ans d'expérience du «Triangle vert des villes maraîchères du Hurepoix», la «réinvention» (le mot «réinventer» lui plaît beaucoup) d'un paysage rural au cœur de la banlieue parisienne, dans l'Essonne, et par là même un mode de vie réinventé, une urbanité revivifiée. Voici donc cinq communes d'une banlieue lâche, au bout des pistes d'Orly, dans un paysage hétéroclite, entre plaines céréalières et restes de maraîchage dans une petite vallée, au milieu d'une mosaïque de pavillons, d'usines, de hangars, d'autoroutes et de terrains vagues. L'association des cinq communes et de leurs habitants autour d'un projet commun a abouti en vingt ans à une nouvelle ruralité/urbanité... l'agriculture préservée, le jardinage étendu, une brasserie d'orge, une pépinière, une ferme biologique, des points de vente à Paris.... toujours au bout des pistes d'Orly! La grande métropole peut générer aussi cela.

Pour en savoir plus : www.trianglevert.org

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PLATEAU DE SACLAY

La métropole produit aussi des réalisations lourdes, certaines exemplaires. Économiste, ancien directeur de l'école des Ponts-et-Chaussées, **Pierre Veltz** nous a ainsi présenté le projet d'aménagement du plateau de Saclay dit «Paris Saclay». Il était alors président de l'établissement public correspondant. Ce projet associait quatre objectifs : respect des territoires agricoles du plateau, développement de la recherche publique et privée, synergies avec l'industrie et des entreprises, urbanisation dans les interstices des constructions universitaires et les entreprises, le tout dans le cadre des projets du Grand Paris. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, et à partir des premières initiatives de recherche suscitées par Frédéric Joliot-Curie (notamment dans le nucléaire autour du CEA), la République a décentralisé ici, au sud de Paris, au coup par coup, quelques fleurons de ses grandes écoles scientifiques (Polytechnique en tête...), l'université de Paris Sud, des laboratoires scientifiques du CNRS et du CEA, soit au total, de Versailles à Palaiseau, la plus importante concentration scientifique de France (environ 15% du potentiel scientifique), une des plus notables d'Europe et du monde, particulièrement dans le domaine de la physique.

Cependant, de décennie en décennie, et d'autocélébration en autocélébration, l'affaire ne répondit pas à toutes les attentes. Une forte tendance de chaque entité scientifique à préserver son pré-carré, de mauvaises relations avec les municipalités et des municipalités entre elles, l'hostilité des milieux agricoles, la médiocrité des transports en commun, paralysèrent en bonne partie les synergies attendues avec les entreprises et entre les partenaires scientifiques eux-mêmes. Il s'agit donc maintenant de recoudre un tissu de relations urbaines en substitution d'un semis d'institutions indépendantes. Pierre Veltz compte à cet effet sur des regroupements institutionnels, sur l'interconnaissance des acteurs publics et privés, sur des réalisations communes, en définitive sur un tissu urbain plus dense à construire à la place de l'isolement de banlieue. Après quelques années de travail, les premiers résultats sont encourageants.

Ainsi se construit et se reconstruit un projet à l'échelle d'une grande métropole: 15 000 étudiants, 60 000 chercheurs, 150 000 habitants, 350 000 emplois, l'équivalent d'au moins deux villes moyennes en devenir... Hors Ile-de-France, les universités normandes se trouvent parmi les plus proches de cette concentration typiquement métropolitaine. Quelles conclusions en tirer ?

En guise de conclusion

Quelques axes de réflexion :

- De la succession des interventions, des débats, des tables rondes, il ressort que les transformations qu'implique la réforme territoriale engage de nombreux acteurs concernés: les politiques, les responsables économiques, les intervenants sociaux, les chargés d'aménagement des territoires, les animateurs associatifs, etc... Cette réforme oblige les uns et les autres, responsables et simples citoyens, à se positionner dans les territoires effectifs de leur existence, depuis les espaces locaux de la vie quotidienne jusqu'à ceux des décisions politiques de l'Etat ou de l'Europe en passant par la Région. Ce n'est pas facile. Il importe de tirer les leçons d'expériences réussies comme le « triangle vert » du Hurepoix (Essonne), et d'engager un inventaire des réussites normandes, qui serait d'une grande utilité. Il importe aussi de prendre la juste mesure des difficultés auxquelles sont confrontés des habitants, des

territoires, des activités. Et de construire pour la région Normandie des projets en correspondance avec les réalités, les blocages ou les inégalités mais aussi les capacités d'innovation des territoires et de leurs habitants.

- Le développement d'une région et son aménagement spatial ne sauraient se confondre avec une simple revendication ou expression identitaires. Comme l'ont montré nos échanges lors du colloque, une « identité non identitaire » peut être un atout; elle n'est pas une fin en soi. En revanche, le développement dépendra de la qualité des relations entre la région et les nouvelles intercommunalités issues de la réforme territoriale, qu'il s'agisse des agglomérations rouennaise, caennaise, havraise et de leurs projets de « pôles métropolitains », des intercommunalités considérablement élargies, des « communes nouvelles » résultant de la fusion des communes qu'elles regroupent. Il y a là un beau défi pour de nouveaux « contrats de territoires ».

- La relation que nous avons souhaitée entre la réflexion théorique en géographie et les propositions que nous avons faites dans nos bulletins, nous a montré le bien fondé du positionnement de notre groupe, sans équivalent dans d'autres régions en France: transmettre ce que nous « savons », mais en l'appliquant à « notre territoire », sans nous substituer à ceux qui ont pour fonction d'agir dans leurs domaines de responsabilité.

DEUX TABLES RONDES ÉLUS/JOURNALISTES

Dans le cadre de ces journées de Cerisy, nous avons demandé à des journalistes travaillant en Normandie, d'une part, à des élus normands d'autre part, de nous présenter les choix qu'ils faisaient en matière éditoriale ou dans leurs propositions d'action pour la Normandie. Ci-dessous la liste des participants.

Entretien avec les journalistes : F.X Lefranc et J.-J. Lerosier (Ouest France), T. Rabiller et S. Siret (Paris-Normandie), H. Herzog-Stasi (Club de la presse de Rouen), J. Dubosq (Normandie Magazine), L. Marville (France 3).

Entretien avec les élus : J. Bruneau, (Maire de Caen, Les Républicains); H. Dejean de la Batie, (Maire de Sainte-Adresse, conseiller régional de Haute-Normandie, UDI); F. Sanchez, (Président de la Communauté d'agglomération de Rouen, PS); Y. Soubien, vice-président du Conseil régional Basse-Normandie, EELV).

Quinze géographes

Depuis avril 2011, douze géographes des universités de Caen, de Rouen et du Havre ont pris l'habitude de se réunir régulièrement afin de mettre en commun leur expérience et leur réflexion sur la Normandie et ses habitants, les problèmes du présent, les risques du futur, la division qui caractérise cette région. Ils ont publié aux éditions OREP en avril 2012 un livre, *La Normandie en débat* qui développe leurs premières conclusions. Un constat sévère : une longue crise persistante en Normandie, de grands risques à venir. Un projet : l'unification des deux petites régions de Haute et de Basse-Normandie afin de faire poids face à toutes les difficultés et d'entraîner les forces vives d'une grande région dans une nouvelle dynamique.

Dans cette perspective que stimulent les projets présidentiels et gouvernementaux de réforme régionale et de simplification territoriale, les douze géographes ont conscience qu'un des obstacles à une unification, sans doute le principal, tient dans le choix d'une future capitale régionale. Le problème, difficile en soi, est relancé, mais non simplifié, par le phénomène dit de métropolisation et de ses effets particuliers en Normandie. En conséquence, les Douze ont décidé de poursuivre leurs réflexions en l'organisant autour de ce thème : une métropole normande à inventer.

Les douze géographes se distinguent par une grande diversité d'âges, de spécialités et d'opinions. Mais après approfondissement, leurs réflexions se caractérisent par un très fort consensus entre eux. S'il devait y avoir divergences sur certains points, il est convenu qu'elles seraient indiquées. Pour se renforcer, ils ont décidé de faire appel à deux jeunes collègues et à un troisième plus chevronné. Les douze géographes sont donc devenus les Quinze. Leurs travaux seront publiés sous forme de plusieurs « Bulletins » comme celui-ci jusqu'aux élections régionales prévues en 2015 afin de susciter un débat.



Arnaud Brennetot, Université de Rouen - Madeleine Brocard, Université du Havre - Pascal Buléon, Université de Caen - Michel Bussi, Université de Rouen - Pierre-Henri Emangard, Université du Havre - Anne-Marie Fixot, Université de Caen - Armand Frémont, Université de Caen - François Gay, Université de Rouen - Gérard Granier, Université de Rouen - Yves Guermond, Université de Rouen - Robert Hérin, Université de Caen - Bruno Lecoquierre, Université du Havre - Lilian Loubet, Université du Havre - Sophie de Ruffray, Université de Rouen - Patricia Sajous, Université du Havre

Contacts :

Le Havre : Bruno Lecoquierre, bruno.lecoquierre@univ-lehavre.fr

Rouen : Arnaud Brennetot, arnaud.brennetot@univ-rouen.fr

Caen : Pascal Buléon, pascal.buleon@unicaen.fr

Cartes, conception, réalisation : Pierre-Henri Émangard, Frédérique Turbout

Maquette et mise en page : Anne Lacherez, MRSH Caen, 2016

Vous pouvez consulter ce numéro aux adresses suivantes : <http://www.unicaen.fr/recherche/mrsh/metropoleAinventer>

<http://www.umd-ideas.fr/>

<http://irihs.univ-rouen.fr/>

Travaux réalisés et publiés avec le soutien de :



LE BULLETIN

Numéros parus

N°1, avril 2014 : Une métropole qui n'existe pas...

N°2, juin 2014 : Inventer la métropole normande

N°3, octobre 2014 : La métropole Caen-Le Havre-Rouen, capitale de la Normandie

N°4, décembre 2014 : Quelle Normandie hors métropole ?

N°5, juin 2015 : Un nouvel imaginaire à construire

N°6, octobre 2015 : se déplacer en Normandie

LE LIVRE

La Normandie en débat

